



## DECLARATION MINISTERIELLE

---

**Ministres** Africains des finances, de la planification et du développement économique, Vingt sixième conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, 19-20 octobre, Johannesburg, Afrique du Sud, dimanche 20 octobre 2002

1. Nous, les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sommes parvenus -à l'issue de notre Conférence tenue à Johannesburg (Afrique du Sud), les 19 et 20 octobre 2002, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique- à un consensus sur un grand nombre de questions d'une importance cruciale pour accélérer le progrès et le développement de l'Afrique et relever les défis de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

2. Nous approuvons la vision globale du développement de l'Afrique présentée dans le NEPAD: faire entrer le continent dans une nouvelle ère de paix, de sécurité, de stabilité, de croissance économique et de prospérité. L'Afrique a, ces dernières années, réalisé de très grands progrès, créé le cadre de la croissance par l'intégration régionale, mis en place des politiques macroéconomiques saines, amélioré les politiques commerciales et attiré davantage de capital étranger. Le continent a donc pris un bon départ pour réaliser ses promesses.

3. Nous estimons que le NEPAD doit être mieux expliqué et mieux compris par l'ensemble des acteurs du développement. Le NEPAD n'est pas une agence d'exécution mais plutôt un cadre de collaboration et de coordination dans le cadre de l'Union

africaine. C'est, en outre, un mécanisme qui devrait permettre d'engager toutes les parties prenantes, au-delà de l'Etat, à aller de l'avant.

4. Nous pensons que pour accélérer les progrès dans le cadre du NEPAD, il faut commencer par mieux mobiliser les ressources intérieures, qu'elles soient publiques ou privées, matérielles ou humaines. Une capacité substantielle existe en Afrique mais elle n'est pas utilisée ou est utilisée de façon inefficace. Elle doit être exploitée et renforcée. Il est également indispensable, pour accélérer les progrès de l'Afrique, d'intensifier considérablement la collaboration transfrontières: faciliter le commerce, entreprendre des projets conjoints pour les infrastructures et coordonner nos activités avec les donateurs et avec l'OMC.

5. Nous convenons tous qu'il est temps de passer de la phase de conception à celle de l'action. Un moyen de présenter immédiatement des résultats concrets est d'ancrer les fondements du NEPAD dans une analyse rigoureuse et d'intégrer les objectifs du NEPAD dans les programmes nationaux. Un deuxième est d'impliquer les parlements ainsi que les acteurs du secteur privé et de la société civile dans les stratégies de développement élaborées par les pays eux-mêmes. Un troisième est de progresser sur les projets sous-régionaux notamment ceux relatifs à l'infrastructure. Un quatrième est d'instituer sans tarder le mécanisme d'examen par les pairs. Pour avancer audacieusement, il faudra bien entendu un leadership fermement résolu et une volonté politique considérable impliquant tous les acteurs et l'ensemble de la société dans le processus de développement.

6. Nous devons donc nous déterminer encore plus à mettre en œuvre les priorités du NEPAD.

### **Priorités pour la mise en œuvre du NEPAD**

7. La mise en œuvre du NEPAD commence par les politiques nationales et se poursuit avec les politiques sous-régionales, régionales et continentales, le but étant de réaliser les objectifs de développement du Millénaire (OPM). Il faudra, pour cela, mener des

politiques économiques rationnelles, libérer le potentiel du secteur privé en vue de réduire la pauvreté, intensifier le renforcement des capacités pour une intégration plus poussée dans l'économie mondiale, adopter le mécanisme d'examen par les pairs et transformer nos partenariats avec les donateurs grâce à la responsabilité comptable mutuelle.

8. *Améliorer l'élaboration des politiques économiques.* Nous convenons que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou d'autres stratégies de développement élaborées au niveau national, seraient le principal instrument pour incorporer des priorités continentales dans les programmes nationaux de réduction de la pauvreté, consolider l'appui des partenaires internationaux et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire. Nous notons cependant que nous ne devons pas nous préoccuper uniquement de réformes macroéconomiques à court terme mais aussi adopter des politiques d'investissement et de croissance à long terme. Et compte tenu de la menace considérable que le SIDA et le paludisme font planer sur le développement de l'Afrique, la lutte contre l'épidémie doit être intégrée dans le processus des CSLP. Il nous faut aussi formuler des politiques soucieuses de parité dans les domaines de la santé, de l'éducation et d'autres services.

9. Reconnaissant que nous faisons face à de graves contraintes budgétaires, nous soulignons qu'il importe d'assurer la discipline budgétaire en fixant des priorités explicites pour les dépenses et en améliorant les systèmes de gestion des dépenses dans nos pays. A cet égard, nous estimons que les plans de dépense à moyen terme (PDMT) et d'autres mécanismes nationaux de dépenses à court terme sont cruciaux pour la réalisation de la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté. Ces plans peuvent aider à améliorer les processus budgétaires et leurs résultats en clarifiant les objectifs des mesures, en élargissant la portée du processus et en renforçant la transparence dans l'utilisation des ressources.

10. En ce qui concerne la mise en œuvre de politiques économiques rationnelles, nous recommandons aux décideurs africains d'intégrer les stratégies de lutte contre la pauvreté

aux objectifs macroéconomiques dans leurs plans de développement, de renforcer les systèmes de gestion des dépenses publiques pour assurer une allocation efficace des ressources et d'établir de meilleurs systèmes statistiques pour le suivi et l'évaluation des progrès. Il importe à cet égard d'assurer une plus grande cohésion des politiques dans les pays et une plus grande convergence des politiques d'un pays à l'autre. Nous demandons en outre instamment aux partenaires du développement d'appuyer le renforcement des capacités dans les domaines techniques requis en vue d'une mise en œuvre efficace des PDMT -ainsi que de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité de l'assistance technique en utilisant des spécialistes africains sur le continent et à l'extérieur.

11. *Libérer le potentiel du secteur privé.* L'investissement intérieur et étranger est un élément clef pour assurer la prospérité par l'investissement et la création d'emplois. Or le secteur privé africain demeure faible. Il faut créer un environnement propice au secteur privé et enrayer la fuite des capitaux d'Afrique. Nous reconnaissons que la bonne gouvernance économique et des entreprises, les facilités de financement et les partenariats stratégiques sont cruciaux pour permettre au secteur privé de jouer son rôle dans le développement du continent.

12. Nous recommandons que les décideurs africains poursuivent énergiquement les réformes du cadre réglementaire et des politiques relatives à la concurrence, notamment qu'ils adoptent et appliquent des codes de gouvernance économique et de gouvernance des entreprises. Nous devons veiller à équilibrer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, concernant les services sociaux en particulier. Nous devons en outre remédier à l'accès limité des petites et moyennes entreprises au crédit bancaire formel ainsi qu'à l'inadéquation entre la disponibilité de fonds à court terme et les exigences de l'investissement productif.

13. *Intégrer l'Afrique à l'économie mondiale.* Une intégration plus poussée dans les marchés mondiaux demeure une priorité dans les efforts que nous déployons pour réaliser les objectifs du NEPAD. Nous réaffirmons notre conviction que le commerce continuera de générer l'essentiel des ressources pour le financement du développement. Nous

soulignons la nécessité de relancer les exportations agricoles, en déterminant des moyens de regagner des parts de marché. Tout en nous félicitant des efforts déployés par l'OMC pour lancer un cycle de négociations commerciales consacrées au développement, nous estimons qu'il faut faire davantage en matière de libéralisation du commerce. A cet égard, nous exhortons nos partenaires internationaux à supprimer toutes autres barrières au commerce - en particulier les subventions agricoles, les crêtes tarifaires et les innombrables barrières non tarifaires au sein de l'OCDE. Il importe aussi de faire plus pour assurer une meilleure représentation de l'Afrique aux négociations commerciales mondiales. Par conséquent, nous accueillons favorablement l'idée de la CEA d'ouvrir un Bureau à Genève pour assister les délégations africaines auprès de l'OMC et renforcer les positions de négociation de l'Afrique.

14. Il importe d'assurer, de toute urgence, l'accès en franchise de droits et sans contingentement des produits en provenance des pays africains. Nous demandons aussi que les règles d'origine soient simplifiées et harmonisées afin que les pays africains puissent profiter des opportunités de marchés accordées, s'agissant en particulier des produits à valeur ajoutée.

15. De notre côté, le premier pas à faire pour assurer notre intégration dans l'économie mondiale, est d'améliorer notre accès au marché et d'accroître les échanges à l'intérieur de l'Afrique. Il est nécessaire, à cet effet, que nous ouvrons nos marchés à d'autres pays africains en réduisant les droits de douane, en éliminant les lourdes procédures aux frontières et en améliorant l'infrastructure. Il nous faut aussi rationaliser et renforcer les communautés économiques régionales.

16. Il nous faut aussi intégrer le commerce dans les stratégies du développement national et mettre en œuvre des réformes transfrontières susceptibles de stimuler la réponse sur le plan de l'offre. Une autre action est de mettre en place des capacités nationales pour une participation effective aux négociations commerciales multilatérales. Le NEPAD fournit un cadre permettant d'établir des objectifs communs en matière de négociations, ce qui renforcerait le pouvoir de négociation de l'Afrique lors des réunions de l'OMC.

17. *Pratiquer l'auto-surveillance et apprendre des pairs* : Suivre les performances tout en prenant les mesures correctrices qui s'imposent, demeure une priorité pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Nous sommes fermement convaincus que le mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) qu'il est envisagé de créer, peut, lorsqu'il sera effectivement mis en place, fournir un cadre pour le suivi et l'élaboration de meilleures politiques, normes et pratiques.

18. Nous accueillons favorablement le mécanisme africain d'examen par les pairs proposé en tant que processus véritablement africain, ayant pour éléments fondamentaux l'apprentissage mutuel et l'auto-surveillance, son objectif étant d'aider les pays à prendre des mesures pour améliorer leur environnement politique et économique et partager les meilleures pratiques. Nous convenons que l'idée à la base du mécanisme d'examen mutuel est qu'il faut évaluer les attributs fondamentaux de l'Etat capable, en examinant les aspects politiques, économiques et institutionnels de la gouvernance. A cet égard, nous nous félicitons du travail actuellement effectué par la CEA sur la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises.

19. Nous exhortons les pays africains à participer au mécanisme africain d'examen mutuel pour faire en sorte que le processus d'examen par les pairs se déroule sans ingérence politique et s'assurer qu'il est constamment mené de manière indépendante et avec la compétence technique requise. Nous exhortons aussi les pays à donner suite aux résultats des examens par les pairs, qu'il est prévu de commencer au début de l'année 2003, les ressources à cet effet devant provenir essentiellement de l'Afrique.

20. *Transformer nos partenariats de développement*. Une caractéristique essentielle du NEPAD est le principe de partenariats de type nouveau fondés sur l'appropriation par l'Afrique elle-même des stratégies de développement du continent. Il devrait y avoir un engagement mutuel à réaliser les objectifs de développement communs. Il faudrait aussi instituer l'obligation mutuelle de rendre des comptes en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Et il faudrait aussi des flux de ressources

accrus, fournis sur une base plus prévisible, particulièrement à destination des pays qui se sont clairement engagés à réaliser ces objectifs communs - et des mesures devraient aussi être prises pour que l'aide ne soit plus liée.

21. Les nouvelles relations avec les partenaires de développement seront fondées sur la responsabilité mutuelle. Pour les Africains, l'engagement à assurer l'auto-surveillance et à apprendre auprès des pairs sera la pierre angulaire de la responsabilité. Pour les partenaires, l'engagement consiste principalement à s'assurer que toutes les politiques ayant des incidences sur les perspectives de développement de l'Afrique - notamment celles qui concernent l'aide publique au développement, l'accès au marché et la dette - s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire. Il s'agit ici principalement de la qualité et du volume de l'appui ainsi que de la cohérence des politiques dans les domaines des échanges et de l'aide.

22. Nous reconnaissons que des arrangements institutionnels en matière de responsabilité mutuelle existent déjà. Les partenaires utilisent actuellement plusieurs mécanismes. Nous nous félicitons de ces efforts. Dans le cadre du partenariat stratégique avec l'Afrique (PSA) présidé par la Banque mondiale, les travaux en cours portent sur le suivi des pratiques en matière d'aide, l'harmonisation des procédures des donateurs, les mesures en vue de délier l'aide, l'adaptation de l'assistance des partenaires de développement aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté grâce à l'augmentation du volume de l'aide concessionnelle et à l'amélioration de sa qualité. Des efforts sont également faits pour réduire les coûts liés aux transactions, renforcer les objectifs du CSLP que sont la prise en charge des activités par les Africains eux-mêmes, l'exhaustivité, la participation et la coordination, la fourniture d'une assistance plus prévisible et plus stable.

23. En outre, au niveau du continent, des mécanismes ont été mis en place tels que la Conférence de la Grande Table de la CEA et le Groupe africain de réflexion sur les CSLP. L'objet est d'étudier les expériences, de partager les meilleures pratiques et de formuler des positions africaines sur l'avenir des CSLP et de donner le point de vue objectif de l'Afrique sur les principaux problèmes de développement. Nous soulignons

également la nécessité de créer des synergies entre le NEPAD et le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, compte tenu des possibilités de coopération Sud-Sud.

24. Il est également clair que l'initiative PPTE ne fonctionne pas assez bien. Six pays africains seulement ont atteint le point d'achèvement et, pour certains d'entre eux, le niveau de la dette demeure insoutenable. Plusieurs propositions sont formulées pour aller au-delà du PPTE et assurer un allègement plus important de la dette. Il nous faut obtenir un allègement plus important de la dette, inscrire cette démarche dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et libérer davantage de ressources pour le développement. Nous reconnaissons aussi la nécessité d'examiner le fardeau de la dette des pays qui ne sont pas éligibles à l'Initiative PPTE.

25. En conclusion, nous remercions la CEA de nous avoir réunis ici afin que nous étudions les défis à relever pour mettre en œuvre le NEPAD et accélérer le progrès et le développement de l'Afrique. Nous tenons également à remercier Son Excellence Monsieur Trevor A. Manuel, Ministre des finances de la République d'Afrique du Sud, pour sa remarquable conduite des travaux ainsi que le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour avoir accueilli cette importante Conférence.

---

**Ministres** Africains des finances, de la planification et du développement économique, Vingt sixième conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, 19-20 octobre, Johannesburg, Afrique du Sud, dimanche 20 octobre 2002